

SOMMAIRE:
Nomination

/)/° I20 /PR/CMB/MAISD . / /-) NNEE 1962.

(E) (/)RESIDENT DE LA (/)EPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°292/PCM/MI du 21/10/1960 portant création de l'Arrondissement de PERMA ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

- PLIATIONS:
- ORIGINAL. I
 - ORD. I
 - MAISD. 4
 - AFBT. I
 - MFP. I
 - SGCM. 8
 - SGAN. 8
 - PCM. 8
 - TRESOR. I
 - DP. 2
 - CF. I
 - SF. 5
 - FP. I
 - FB. I
 - CD. I
 - INFO-RADIO. I
 - AGRO. I
 - DEP.NORD-O. I
 - S/P.NATITINGOU. I
 - INTERESSE. I

ARTICLE 1°- Mr. INAOU Pierre, Encadreur d'action rurale en service à Natitingou, est nommé Chef de l'Arrondissement de PERMA, Département du Nord-Ouest.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense,

M.